



PCO

Plateforme de Coordination et d'Orientation

BP 60101

17104 Saintes Cedex

0.801.900.717

pco@adei17.com

www.adei17.com



Une équipe du pôle ambulatoire de l'ADEI

Sa direction ;

Son médecin ;

Ses coordinateurs ;

Son équipe administrative.

Des professionnels libéraux conventionnés

avec la PCO

Ergothérapeutes ;

Neuropsychologues ;

Psychologues ;

Psychomotriciens.

Des partenaires de la petite enfance

CMPP ;

CAMPS ;

CMPE ;

UPIJ ;

Médecins ;

Education Nationale ;

PMI...etc



Les associations représentant les familles

Autisme 17

Epilepsie-France 17

Apeda 17

sont associées à la conduite et à l'évaluation du dispositif au sein du Comité de Veille Stratégique.

## PCO Plateforme de Coordination et d'Orientation 7/12 ans



Repérer le développement inhabituel chez l'enfant et les difficultés d'apprentissage



Accompagner le parcours diagnostique



Coordonner la mise en place de soins et d'adaptations scolaire en collaboration avec l'école

En faveur des enfants  
agés de 7 ans à 12 ans  
atteints d'un trouble  
du neuro-développement



ADEI 17

8 Bd Commandant Charcot

17440 AYTRE

05.46.27.66.01

**Vous avez des inquiétudes sur la santé de votre enfant, sur son comportement, ses résultats scolaires et/ou ses difficultés à apprendre**

**Selon la classe internationale DSM 5, les TND comprennent les troubles :**

- ➔ Du spectre de l'autisme ;
- ➔ Du développement cognitif ;
- ➔ De la communication dont le langage ;
- ➔ Du développement moteur ;
- ➔ Des apprentissages ;
- ➔ Déficitaires de l'attention, avec ou sans hyperactivité.

La PCO vous accompagne pour les démarches qui permettront de préciser le diagnostic de votre enfant, et de vous proposer les soins adaptés. Le tout en coordination avec un réseau de professionnels spécialisés de la Charente-Maritime.

Le parcours diagnostic s'appuie sur des bilans médicaux et paramédicaux :

- ➔ psychomoteurs ;
- ➔ neuropsychologiques ;
- ➔ ergothérapeutiques ;
- ➔ orthophoniques ;
- ➔ orthoptiques.

L'ensemble des bilans et des interventions précoces sera pris en charge financièrement par la CPAM dans le cadre de la période d'accompagnement par la PCO.

En collaboration avec votre médecin traitant, médecin scolaire ou enseignant, renseignez ensemble le document d'adressage et retournez le à la PCO : [pco@adei17.com](mailto:pco@adei17.com)

